

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0312/PR/MID complétant et modifiant l'Arrêté n° 2011-0298/PR/MID du 30 mars 2011 portant implantation et désignation des membres des bureaux de vote.

n° 2011-0312/PR/MID

Ministère

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

Date de publication

5 avril 2011

Numéro JO

n° 2 du 17/04/2011

Date du numéro

17 avril 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992**VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la Constitution du 12 avril 2010**VU** La Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections**VU** La Loi Organique n°2/AN/93/3ème L du 07 avril 1993 modifiant certaines dispositions de la Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992**VU** La Loi Organique n°4/AN/93/3ème L du 07 avril 1993 portant règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil Constitutionnel**VU** La Loi Organique n°11/AN/02/4ème L portant modification de l'Article 40 et la Loi Organique n°2/AN/93 du 07 avril 1993 et de l'Article 41 de la Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992**VU** La Loi n°1/AN/92/2ème L du 15 septembre 1992 relative aux partis Politiques en République de Djibouti**VU** La Loi n°218/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant définition et délimitation des circonscriptions électorales**VU** Le Décret n°93-0023/PRE/MID du 29 mars 1993 fixant les modalités d'établissement des listes électorales ainsi que les conditions de délivrances et de validités des cartes d'électeurs**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le Décret n°2010-0236/PRE du 08 Décembre 2010 fixant la date de l'élection présidentielle et portant convocation du corps électorales**VU** Le Décret n°2010-0241/PR/MID du 18 décembre 2010 portant composition et fonctionnement de la CENI

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ;

Article 1er

En vue des prochaines élections Présidentielles du 08 avril 2011, sont désignés en qualité des membres des bureaux de vote suivants, les personnes dont les noms sont ci-après : PREFECTURE D'ALI-SABIEH Bureau de vote N° : 2 Ecole Primaire d'Ali-Sabieh 1 – 2Présidente : SALAH ALI HOUSSEINSecrétaire : HOUSSEIN GUELLEH GADID InstituteurAssesseur : OSMAN DOUALEH KAHIN OkalAssesseur : ABDILLAH OMAR ARREH Okal Bureau de vote n° : 3 Ecole Primaire d'Ali-Sabieh 1 – 3Président : HAMIOD KAIREH DARAR InstituteurSecrétaire : SIMAN OSMAN IBRAHIMAssesseur : MOUSSA ROBLEH AWALEH OkalAssesseur : HASSAN OKIEH YABEH Okal Bureau de vote n° : 6 Ecole Primaire d'Ali-Sabieh 2 – 1Président : FOZIA IBRAHIM GUIRREH InstitutriceSecrétaire : MOHAMED FARAH ILTIREHAssesseur : ABDILLAH SED BODEH OkalAssesseur : ABDOURAHMAN AWALEH WALIEH Okal Bureau de vote n° : 7 Ecole Primaire d'Ali-Sabieh 2 – 2Président : AHMED GUELLEH KAWALIEH InstituteurSecrétaire : ABDOURAHMAN MOUSSA DJAMAAssesseur : ABDI ROBLEH OBSIEH OkalAssesseur : SAID DAHER ARREYEH Okal Bureau de vote n° : 8 Ecole Primaire d'Ali-Sabieh 2 – 3Président : MOHAMED ELMI ASSOWEHSecrétaire : ELEYEH SOULEIMAN CHEIK ProfesseurAssesseur : IBRAHIM SALAH CHIREH OkalAssesseur : DAHER SIKIEH DIRIEH Okal Bureau de vote n° : 9 Ecole Primaire d'Ali-Sabieh 2 – 4Président : SOULEBAN HASSAN IBRAHIM ProfesseurSecrétaire : OMAR MOUSSA IDRISAssesseur : ABDILLAH WAISS ARREH OkalAssesseur : OSMAN IBRAHIM RAYALEH Okal Bureau de vote n° : 11 CEM/LYCEE d'Ali-Sabieh 1 -1Président : MOHAMED ARDEH ASSOWEHSecrétaire : ABDOURAHMAN ISMAIL AW-MOUSSAAssesseur : ISMAIL RABIEH HADJI OkalAssesseur : HASSAN ALLALEH HARED Okal Bureau de vote n° : 12 CEM/LYCEE d'Ali-Sabieh 1 – 2Président : HOUSSEIN DOUALEH SOUGUEHSecrétaire : SAAD OSMAN MOUSSA InstituteurAssesseur : DJIBRIL KAYAD MALOW OkalAssesseur : ALI DARAR DJILAL Okal Bureau de vote n° : 16 Maison des JeunesPrésident : ABDI ALI HOUSSEINSecrétaire : GOULED FARAH OSMAN ProfesseurAssesseur : OSMAN BOULHAN AWALEH OkalAssesseur : OSMAN BARREH Bureau de vote n° : 17 Croissant RougePrésident : CHARMAKE HASSAN ALLAHLEHSecrétaire : HASSAN ALI ROBLEH ProfesseurAssesseur : MAHAMOUD HOUSSEIN FOD OkalAssesseur : ABDILLAH ELMI ALLALEH Okal Bureau de vote n° : 26 Ecole Primaire de GoubettoPrésident : HOUSSEIN MOHAMED ADEN InstituteurSecrétaire : ABDI MAHAMOUD DJIREHAssesseur : AHMED ELMI FAHIEH OkalAssesseur : SALAH DJIBRIL GUEDI Okal

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

P. Le Président de la RépubliqueEt P.O. Le Secrétaire Général de la Présidence

ISMAËL HOUSSEIN TANI